

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Conseil départemental de l'Action Sociale du 09/04/2019

Ont participé :

Représentants des administrations :

M. MORICEAU Président
M. JOUVE
M. SAGUETON-PILLU

Représentativité SYNDICALE :

Mme BOURGADE (FO)
M. BASTIEN(FO)
M. DEJOU (FO)
Mme LAROUSSINIE (Solidaires aux finances)
Mme MAYADE (Solidaires aux finances)
Mme ANGLADE (Solidaires aux finances)
Mme FRIAA (CGT)

Membres de la Délégation départementale :

Mme BENOIT, déléguée départementale
Mme MAILLOT
Mme DUFAU

Correspondants sociaux :

Mme MIALOU (DDFIP)
Mme FELGINES (DDCSPP)

En préambule, l'intersyndicale des organisations FO, CGT et Solidaires du Cantal a lu une déclaration liminaire dans laquelle nous rappelons nos revendications : la création et la réservation de logements sociaux, la priorité à la restauration collective et la revalorisation du ticket restaurant, un tourisme social ouvert à tous, la création et réservation de place en structures d'accueil de la Petite Enfance et le développement de l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture. Nous demandons également la levée de la réserve budgétaire de 5 % qui fait baisser les crédits d'Action Sociale dans une période où les besoins des agents sont grandissants.

En réponse, monsieur le Président espère lui aussi que cette réserve soit levée le plus vite possible.

1) Présentation du règlement intérieur :

Après présentation du règlement intérieur, celui-ci a été adopté par l'ensemble des organisations syndicales. Conformément à son article 3, le Conseil tiendra désormais 3 réunions par an. Cela permettra d'avoir des échanges plus formels sur les actions proposées.

2) Approbation du PV du 13/11/2018 :

Le PV est adopté par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

3) Actualités du Secrétariat Général :

Mise en application de la circulaire du 26/12/18 portant revalorisation de l'indice brut de référence pour l'attribution de la subvention interministérielle repas (1,26 € au lieu de 1,24 €).

Le plafond de l'harmonisation tarifaire est fixé à 5,71 € (contre 5,65 €), les conventions avec le restaurant du Celtic Tavern et Groupama ont fait l'objet d'un avenant pour prise en compte.

Les aides et prêts délivrés par l'ALPAF ont été légèrement modifiés au 1^{er} janvier 2019. Le barème des ressources a été relevé, le prêt amélioration de l'habitat est passé de 2 400 € à 3 000 € voir même pour les travaux d'économie d'énergie de 4 800 € à 6 000 €. Les frais de dossier appliqués à toutes les prestations ont désormais un taux unique de 1 %.

Concernant les colonies EPAF, à compter de cet été, les départs seront possibles depuis Brive-la-Gaillarde. De même une prime forfaitaire kilométrique va être créée pour les familles résidant loin du lieu de rassemblement.

Enfin, Mme BENOIT nous informe de la création d'un site internet dédié uniquement à l'action sociale qui sera ouvert à compter du 11 avril. Un mail sera envoyé à chaque agent avec le lien internet pour accéder au nouveau portail.

4) Compte rendu annuel d'activités 2018 du département :

Les effectifs concernés par l'action sociale sont encore en baisse : 459 retraités (contre 460), 145 enfants (156) et 284 actifs (296).

Les dépenses s'élèvent à 16 000 € (crédits d'action locale), 37 434,63 € de restauration collective, 422,26 € (subventions séjours enfants) et autres dépenses pour 617,31 €.

Le Celtic Tavern a servi 280 repas aux agents.

Le restaurant collectif (Groupama) a servi 6 440 repas.

15 830 titres restaurant nominatifs ont été commandés (17 830 en 2017). Cela est la traduction de la baisse constante des effectifs et des restructurations.

Concernant plus précisément les crédits de l'action locale, la majorité des actions sont présentées dans notre compte-rendu du 13/11/2018.

L'arbre de Noël a eu lieu le 5/12/2018 à la salle de la Vidalie. Dans l'ensemble les participants ont apprécié ce moment de convivialité ouvert aux enfants mais aussi à tous les agents lors du pot de convivialité d'après spectacle (semble-t-il un petit bémol concernant les viennoiseries et mises en bouche).

Concernant les colonies de vacances pour notre département, 24 enfants en ont bénéficié contre 11 en 2017 sachant qu'au niveau national 10 500 enfants sont partis en colonie avec l'EPAF.

Les subventions interministérielles « séjours enfants » versées s'élèvent à 422,26 € pour 14 bénéficiaires et 92,5 jours subventionnés (centres aérés, colonies hors EPAF, classe découverte et séjour linguistique).

A cela, il convient de rajouter que 15 aides ou prêts au logement ont été attribués en 2018 (18 en 2017). Cela représente un montant d'aide de 48 114 €. N'hésitez pas à aller consulter le site de l'ALPAF ou à contacter notre déléguée.

Mme Dufau nous a également présenté son activité sur l'exercice écoulé. 9 aides pécuniaires ont été accordées pour 16 924 € et 3 prêts sociaux ont été attribués. Elle rappelle que la SRIAS propose une semaine de vacances gratuites (sauf transport) sur dossier. Pour notre département aucun dossier n'a été accepté en 2018 mais sur 2019 un dossier a été validé.

Le rapport d'activité a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

5) Crédits d'action locale 2019 :

La mise à disposition des crédits d'actions locales 2019 s'élève à 15 200 € compte tenu des crédits mis en réserve pour un montant de 800 €.

- Pour les retraités, une galette des rois a été organisée le 24 janvier (35 participants). Les sorties Retraités se dérouleront dans le Tarn, une journée aux « Folies fermières » et une journée aux gorges de la Jonte.

- Les CESU préfinancés d'une valeur de 15 € sont attribués sur conditions (maladie, sortie d'hospitalisation, personne âgée à charge ou enfant handicapé).

- Pour les actifs, 35 personnes ont participé au week-end « Salon de l'Agriculture ». Le 15 juin 2019, une journée dans le Puy de Dôme est prévue (visite du musée Michelin et ascension du Puy de Dôme), pour le moment 15 personnes sont inscrites. Possibilité de s'inscrire jusqu'à début mai. Enfin une sortie Karting à Pers est prévue le 28 septembre si la levée de la réserve budgétaire a lieu.

- L'arbre de Noël aura lieu le 04 décembre 2019 à Arpajon-sur -Cère. Le spectacle sera « Le grenier à Pépé ». Le concours de dessin comme l'atelier maquillage sont maintenus.

Le montant retenu par notre délégation reste inchangé à 40 € par enfant.

- Une action prévention en partenariat avec la MGEFI et la Mutualité française sera organisée le 24 septembre 2019 à Aurillac avec pour thème « les addictions aux écrans : comment en faire un usage raisonné ».

- Le séjour groupe autofinancé 2019 aura lieu à la Baule du 14 au 21 septembre 2019. Vous pouvez vous renseigner auprès d'Agnès BENOIT. (il reste 3 chambres)

- Les actions proposées par le SRIAS sont : 2 jours à Marseille (31 mai et 1^{er} juin) pour 45 inscrits et une journée à la Cité de l'Espace à Toulouse pendant les vacances de Toussaint.

6)-Renouvellement du mandat de la déléguée à compter du 1^{er} août 2019 :

Mme BENOIT nous a présenté son bilan depuis le 1^{er} août 2014. Suite à une interruption de séance à la demande des O.S., nous avons été amenés à voter pour le renouvellement de son mandat de déléguée. 5 votes « Pour ».



7)- Questions Diverses :

- Suite à la note d'orientation de l'action sociale ministérielle 2019, un questionnaire sera adressé aux agents quant aux priorités d'action au niveau local.

- Encore une fois nous réaffirmons notre volonté de garantir l'action sociale comme une des priorités de politique ministérielles. Les crédits d'action sociale sont une fois encore victimes de l'austérité budgétaire. C'est pourquoi nous demandons la levée immédiate de la réserve Budgétaire de 5 % !

Les élus Force Ouvrière au CDAS : Sabine BOURGADE, Eric BASTIEN , Marie-Claire MOMPARNER, et Dominique DEJOU.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt